

DECISION N°2021-285

portant nomination du délégué à la protection des données par intérim à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5 et R. 1313-17 à -23 ;

Vu le Règlement (UE) 2016/678 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et notamment ses articles 37 à 39 ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Dr Roger Genet ;

Vu la décision n°2019-03-088 du 29 mars 2019 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

DECIDE :

Article 1. – Monsieur Simon DIALLO, Juriste à la direction des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est désigné par intérim en tant que délégué à la protection des données.

Article 2. – La présente décision, qui abroge la décision n°2018-05-130 du 07 mai 2018 portant nomination du délégué à la protection des données, sera publiée au Registre des actes, avis et décisions et sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 22 décembre 2021

Roger GENET